

Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole

David Ross

**Édité par la
Direction du Soutien aux organismes volontaires
Ministère du Patrimoine canadien Ottawa (Ontario) K1A 1K5**

**© Sa Majesté la Reine
représentée par le
Ministre des Travaux publics
et des Services gouvernementaux
1994**

Also available in English.

ISBN 0-662-99013-7

Conception de la page couverture: Douglas McKercher

Le présent livret peut être reproduit en tout ou en partie par les organismes bénévoles pour leur propre usage ou à l'intention de leurs clients, à la condition qu'il ne soit pas vendu à des fins lucratives et que la source soit bien mentionnée.

Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole

Introduction

Il est parfois très utile pour un organisme bénévole de pouvoir calculer la valeur du travail bénévole dont il bénéficie, lui-même ou le secteur volontaire tout entier.

Les calculs de ce genre peuvent susciter l'appui et la confiance du public en faisant ressortir la valeur marchande de la contribution du secteur volontaire à la communauté.

Ils peuvent aussi aider les éventuels contributeurs et les organismes de financement à évaluer les ressources non monétaires que verse la communauté à un projet précis.

Le présent livret vise à *vous* aider à calculer la valeur du travail bénévole dans *votre* communauté.

Comment comparer les heures, de travail bénévole avec le' emplois à temps plein

On peut faire ressortir la valeur économique du travail bénévole en calculant le nombre d'emplois à temps plein à l'année (années-personnes) auquel équivaudraient les heures de travail bénévole.

Pour ce faire, nous avons établi le nombre d'heures de travail par semaine et par année des travailleurs et travailleuses qui exercent sur le marché du travail rémunéré des fonctions comparables à celles exercées par les bénévoles. Les chiffres à cet égard figurent au Tableau 1. La méthode de calcul est exposée à l'Annexe technique.

Pour établir le nombre d'emplois à temps plein à l'année que représentent les bénévoles de votre organisme:

- 1 Déterminez le nombre total d'heures de travail bénévole fournies à votre organisme au cours des 12 derniers mois.**
- 2 Divisez ce nombre par le chiffre correspondant à votre province dans le Tableau 1.**

Le résultat représente le nombre d'emplois à temps plein à l'année que votre organisme donne à la communauté.

Exemple: L'Association récréative de Vernon, en Ontario, a 33 bénévoles qui passent en moyenne 5 heures par semaine pendant 16 semaines d'hiver à inonder et entretenir les deux patinoires de la ville tout en y faisant office d'instructeur de hockey; 6 bénévoles travaillent 3,5 heures par jour pendant le camp d'été de 8 semaines et une bibliothécaire et un chef de bureau travaillent chacun 5 heures par semaine, toute l'année, au bureau.

33 personnes x 5 heures x 16 semaines = 2 640 heures

6 personnes x 3,5 heures x 8 semaines = 168 heures

2 personnes x 5 heures x 52 semaines = 520 heures

2 640 + 168 + 520 = 3 328 heures de travail bénévole

3 328 + 1 675,2 = 1,99 année-personne

L'Association récréative de Vernon procure donc à la ville des services équivalant à deux employés à temps plein.

2 Comment déterminer la valeur

Tableau 1

Année de travail moyenne pour les travailleurs et travailleuses du secteur des services communautaires, commerciaux et personnels, par province.

| | Nombre d'heures pour un emploi à temps plein à l'année |
|------------------------------|---|
| Canada | 1 651,2 |
| Terre-Neuve | 1 579,2 |
| Île-du-Prince-Édouard | 1 785,6 |
| Nouvelle-Écosse | 1 656,0 |
| Nouveau-Brunswick | 1 684,8 |
| Québec | 1 579,2 |
| Ontario | 1 675,2 |
| Manitoba | 1 708,8 |
| Saskatchewan | 1 670,4 |
| Alberta | 1 689,6 |
| Colombie-Britannique | 1 656,0 |

Source: Établi par le Centre de statistiques internationales, au moyen de la publication de Statistique Canada *Emploi gains et durée du travail, juin 1993*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1993, n° de catalogue 72002.

(Nota: En raison de la petite taille des échantillons, le Centre n'a pas pu fournir pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest un nombre d'heures moyen qui soit exact au plan statistique. Il est recommandé que les résidents des Territoires utilisent les chiffres fournis pour l'Alberta.)

La valeur monétaire du travail bénévole

Il existe une deuxième façon d'établir la valeur économique du travail bénévole, soit en déterminant combien il en coûterait pour le même nombre d'heures sur le marché du travail rémunéré.

À cette fin, nous avons établi le salaire horaire moyen de travailleurs et travailleuses exerçant des fonctions comparables sur le marché du travail rémunéré. Les résultats figurent au Tableau 2. (Dans ce cas également, la méthode de calcul est exposée à l'Annexe technique.)

Pour établir la valeur monétaire totale du travail bénévole dans votre organisme:

- 1. Évaluez le nombre total d'heures de travail bénévole fournies à votre organisme au cours des 12 derniers mois.**
- 2. Multipliez ce nombre par le chiffre fourni pour votre province dans le Tableau 2.**

Le résultat représente la valeur monétaire du travail bénévole (c-à-d combien il en coûterait pour le même travail sur le marché du travail rémunéré).

Exemple: Prenez le nombre d'heures de travail bénévole que nous avons établi pour l'Association récréative de Vernon, en Ontario, dans le dernier exemple, et multipliez - le par le salaire horaire moyen pour l'Ontario:

$$3\,328 \text{ heures} \times \$ 17,38 \text{ S} = \$57\,840,64 \text{ \$}$$

Les bénévoles de l'Association ont consacré près de 58 000 S en heures de travail aux loisirs de la collectivité.

4-Comment déterminer la valeur

Tableau 2 Salaire horaire moyen dans le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels, par province.

| | Salaire horaire moyen |
|----------------------------------|------------------------------|
| Canada | 16,49 \$ |
| | |
| Terre-Neuve | 14,51 \$ |
| Île-du-Prince-Édouard | 13,37 \$ |
| Nouvelle-Écosse | 14,11 \$ |
| Nouveau-Brunswick | 14,79 \$ |
| Québec | 16,41 \$ |
| Ontario | 17,38 \$ |
| Manitoba | 14,23 \$ |
| Saskatchewan | 14,90 \$ |
| Alberta | 14,93 \$ |
| Colombie-Britannique | 17,11 \$ |
| Yukon | 17,49 \$ |
| Territoires du nord-ouest | 20,21 \$ |

Source: Etabli par le Centre de statistiques internationales, au moyen de la publication de Statistique Canada *Emploi, gain et durée du travail*, juillet 1997, Ottawa, Ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1997, n° de catalogue 72-002..

Mises à jour annuelle de la valeur économique du travail bénévole

Il va de soi que les taux de rémunération moyens pratiqués dans l'économie varient d'une année à l'autre.

Pour mettre à jour les données salariales indiquées au Tableau 2 pour votre province en 1995 et dans les années subséquentes:

1 Téléphonnez à la Direction de l'emploi, des gains et de la durée de travail de Statistique Canada, au (613) 951-4090.

(Il y a un centre de consultation de Statistique Canada dans toutes les régions du pays. Les numéros de téléphone des centres figurent à la dernière page du présent livret. La Direction de l'emploi, des gains et de la durée du travail est toutefois mieux à même de fournir des chiffres sur la rémunération hebdomadaire.)

Demandez l'«augmentation en pourcentage de la rémunération hebdomadaire moyenne pour tous les travailleurs et travailleuses pendant les 12 derniers mois».

2 Multipliez le salaire horaire de votre province (Tableau 2) par l'augmentation en pourcentage, et ajoutez le résultat au salaire horaire de départ.

Exemple: Si vous vivez en Alberta et que la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 2,4 p. 100 entre 1994 et 1995:

| | |
|-------------|-----------------------------------|
| Multipliez: | $14,76 \$ \times 0,024 = 0,35 \$$ |
| Ajoutez: | $0,35 \$ + 14,76 \$ = 15,11 \$$ |

et vous obtenez le taux horaire moyen pour 1994. *(Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un exemple. Vous devez faire vos propres calculs.)*

3 Vous devriez utiliser ce nouveau chiffre en 1995 pour établir la valeur économique du travail bénévole.

6 Comment déterminer la valeur

Annexe technique

Comparaison avec le secteur industriel correspondant

Pour déterminer la contribution économique du travail bénévole, il a fallu choisir dans l'économie rémunérée un service approprié à des fins de comparaison. Étant donné que la majeure partie du travail dans le secteur bénévole consiste dans la prestation d'un service, le secteur de l'économie rémunérée qui ressemble le plus aux services fournis par les bénévoles se prête le mieux à la comparaison.

L'«industrie des services communautaires, commerciaux et personnels», tel que la définit Statistique Canada, s'apparente le plus à tout l'éventail du travail bénévole. Cette industrie comprend des services comme l'éducation, les hôpitaux et les organismes de bien-être social, les services aux entreprises, les services alimentaires et les loisirs.

Les heures de travail bénévole en tant qu'équivalent d'emplois à temps plein, à l'année Pour déterminer le nombre d'emplois à temps plein à l'année (années-personnes) auquel correspondraient les heures de travail bénévole, on s'est basé pour chaque province sur le nombre d'heures d'une semaine normale de travail pour des travailleurs et travailleuses à temps plein des services communautaires, commerciaux et personnels. Le chiffre a été multiplié par 48 semaines pour obtenir le nombre moyen d'heures travaillées chaque année par des travailleurs et travailleuses à temps plein (voir le Tableau 1).

Étant donné que les heures de travail bénévole constituent toutes des heures de travail, et ne comprennent pas les congés fériés payés, les congés de maladie et les congés annuels comme les données sur l'emploi de Statistique Canada, 20 jours (4 semaines) sont soustraits des 52 semaines de travail.

La valeur monétaire du travail bénévole

Pour déterminer la valeur monétaire des heures de travail bénévole, on a évalué les taux de rémunération moyens dans le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels.

Le fait que les salaires dans toutes les catégories d'emploi varient considérablement entre les employés payés au mois et ceux payés à l'heure pose un problème de calcul. Il a donc fallu choisir l'agencement de travailleurs payés au mois et à l'heure qui ressemblerait le plus à la situation hypothétique en vertu de laquelle le travail bénévole serait rémunéré.

Il a été décidé d'appliquer la même proportion que celle constatée dans le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels dans chaque province (cela représente un rapport d'environ 52/48 en moyenne en faveur des travailleurs payés à l'heure).

Les travailleurs et travailleuses payés à la pièce et recevant une commission n'ont pas été pris en compte dans les calculs parce qu'on ne dispose pas de données sur les salaires moyens et les heures travaillées. Ces travailleurs et travailleuses représentent environ 5 p. 100 de la population active dans les secteurs des services communautaires, commerciaux et personnels.

Les salaires moyens provinciaux dont il est fait état au Tableau 2 constituent une moyenne pondérée des salaires mensuels et horaires.

Centres de consultation régionaux de Statistique Canada

| | |
|----------------------|-----------------------|
| St-Jean (T-N) | 1-800-565-7192 |
| Halifax | 426-5331 |
| Montréal | 283-5725 |
| Ottawa | 951-8116 |
| Toronto | 973-6586 |
| Winnipeg | 983-4020 |
| Regina | 780-5404 |
| Edmonton | 495-3027 |
| Calgary | 292-6717 |
| Vancouver | 666-3691 |

Des lignes téléphoniques sans frais sont offertes dans toutes les provinces et les deux territoires à l'intention des usagers résidant à l'extérieur du secteur de composition d'un centre de consultation:

| | |
|---|--|
| Terre-Neuve et Labrador Nouveau-Brunswick Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse | 1-800-565-7192 |
| Québec Ontario | 1-800-361-2831 1-800-263-1136 |
| Manitoba Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest et Alberta | 1-800-563-7828 |
| Colombie-Britannique et Yukon | 1-800-663-1551 |
| Appareil de télécommunication pour malentendants (ATME) | 1-800-363-7629 |